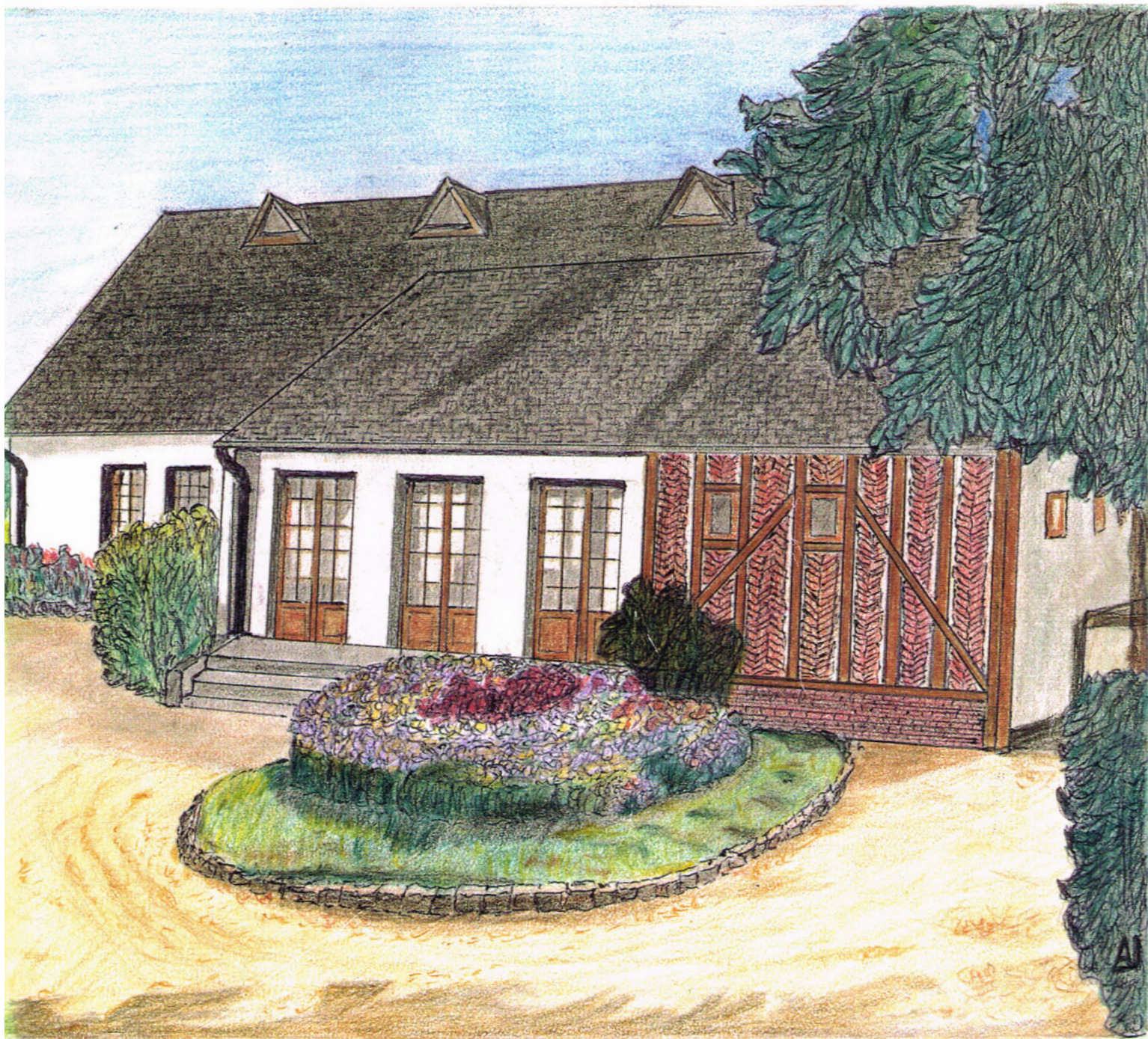


SIGLOY

Bulletin Municipal



N° 5

DÉCEMBRE 1994

SIGLOY

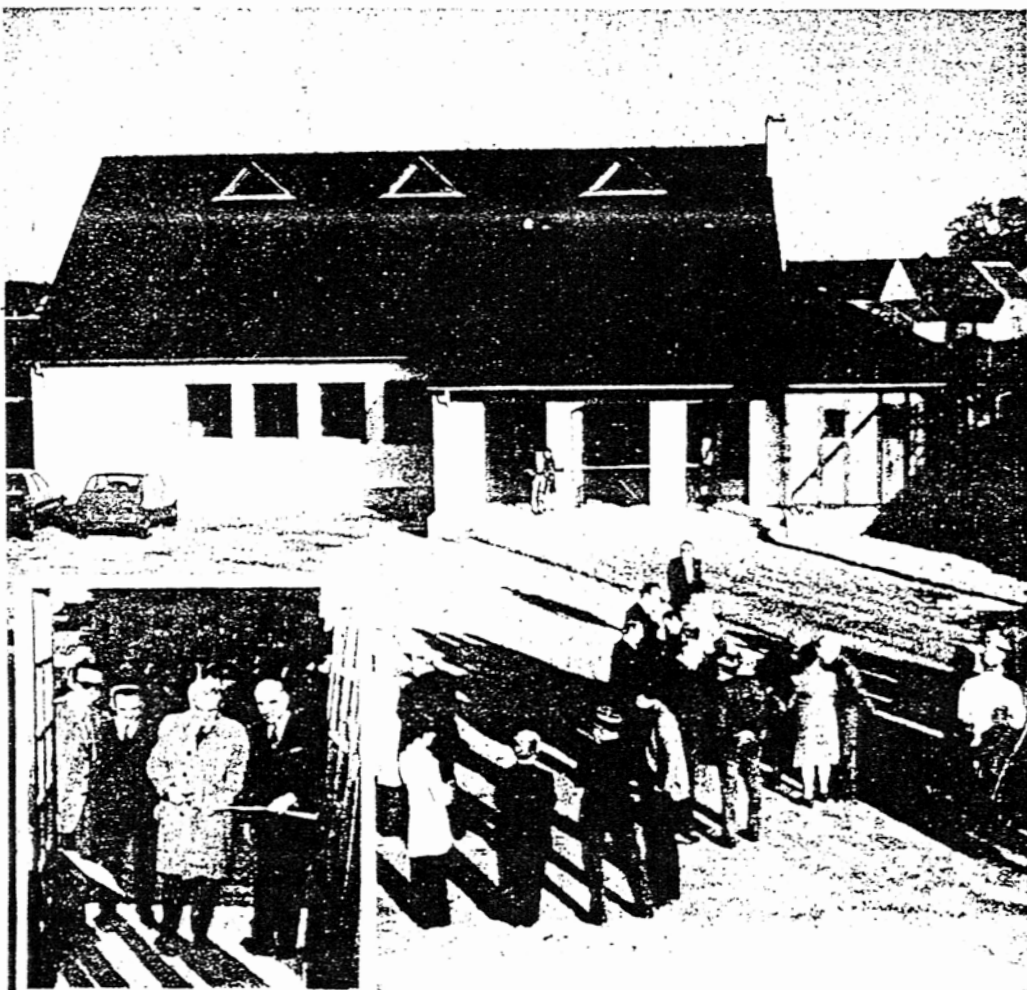
Une salle de réunion de belle allure pour animer la vie locale

Sigloy. Une commune rurale du Val de Loire comme il en existait beaucoup d'autres. Aujourd'hui Sigloy se singularise. La commune dispose d'une salle de réunion qui force l'admiration. De belle facture, le bâtiment pimpant neuf respecte l'architecture locale. On a banni des

matériaux utilisés la plaque de fibrociment et la tôle ondulée. Par un choix judicieux, la municipalité qui a entrepris la construction de ce centre d'animation a préféré le crépi discret, la brique et l'ardoise. Enfin pour bien souligner que le nouvel équipement est destiné à

conseiller général de Châteauneuf-sur-Loire.

Devant une assistance nombreuse et attentive, M. Vincent, maire de Sigloy a affirmé que cette réalisation relevait d'une action volontariste mais n'était pas une opération de prestige. « C'est un acte de foi



animer la vie locale, il a été construit au centre du village là où il y a le plus de passage.

Samedi, la salle de réunion a été inaugurée en présence de MM. Duvillard, député du Loiret ; Boyer et Malécot, sénateurs ; Fontenoy,

en l'avenir », a-t-il poursuivi, il correspond à un besoin collectif. Le maire a remercié M. Pellé, architecte pour le bel édifice qu'il a conçu.

Cette sympathique manifestation s'est terminée par un vin d'honneur.

C'ETAIT LE 7 MARS 1977

LE MOT DU MAIRE

LES DECISIONS IMPORTANTES DU CONSEIL MUNICIPAL

* La construction des vestiaires sportifs et sanitaires publics est terminée. La réception des travaux a eu lieu le vendredi 23 septembre 1994. L'aménagement du parking et de l'ensemble paysager devait suivre dans la foulée ; cela ne s'est pas réalisé comme je le souhaitais.

Des travaux sur le réseau électrique ont eu, d'une part du retard, mais l'adjudication qui a eu lieu le mardi 25 octobre aurait pu être programmée beaucoup plus tôt. Je n'épiloguerai pas plus, mais je noterai que notre architecte "a patiné". Avec l'arrivée de la période hivernale, la durée du chantier sera plus longue.

* L'achat de l'habitation, de la forge et de l'atelier de Monsieur Robert FAURE complété par une petite dépendance, propriété de Monsieur CHAUVET, va permettre de dégager un emplacement qui, mis à la disposition de l'O.P.A.C., enrichira le centre bourg de 4 pavillons de logements locatifs.

Dans le cadre de l'aménagement "Coeur de Village", la région accorde une aide de 40 % sur l'achat et les différents travaux afférents à la mise à disposition du terrain.

La partie construction relevant des prérogatives et du budget de l'O.P.A.C., le budget communal ne sera pas mis à forte contribution.

Ces travaux sont inscrits au programme 1995.

CE QUE RESERVE 1995

1995 doit voir le renouvellement des Conseils Municipaux.

SIGLOY avec 503 habitants au recensement de 1982 était doté de 15 Conseillers ; avec les 462 habitants du recensement de 1990, le nombre de postes à pourvoir reviendra à 11.

Pour ma part, après avoir participé à la vie communale durant 4 mandats, je ne solliciterai pas le renouvellement de celui qui se termine. Je garderai de bons souvenirs de toute cette période et je vous remercie très sincèrement de la confiance que vous m'avez témoignée et renouvelée trois fois.

Ces 6 dernières années, j'ai eu la confiance de tous mes collègues du Conseil, ce qui a permis les réalisations récentes ou en cours ; pour tout ce qui a pu être fait, je les remercie de tout coeur.

Cette nouvelle année verra aussi d'autres changements. Puissent-ils rééquilibrer sainement notre société bien cahotique ; ce doit être également le souhait de beaucoup d'entre vous.

Je me fais le porte-parole de mes collègues Conseillers pour vous présenter nos voeux les plus sincères pour 1995.

RESEAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT ET ASSAINISSEMENT PARTICULIER

En décembre 1991, j'attirais l'attention des administrés utilisant les émissaires de l'A.F.R. pour l'évacuation de leurs eaux.

Les eaux pluviales : c'est légal.
Les eaux épurées : c'est accepté.

Mais on constate des regards pleins de boues noires et très odorantes : c'est le laxisme complet ou presque.

A l'époque, j'écrivais : "Le service rendu par les fossés mérite bien un minimum de respect des règles de l'environnement. Les rejets pouvant être qualifiés de coupables ne sont pas la majorité mais risquent à terme de pénaliser la collectivité."

L'entretien régulier des filtres et bacs de décantation d'une installation ne constitue pourtant pas une astreinte insupportable et éliminerait les problèmes qui vont se poser à court terme.

L'acceptation des eaux domestiques dans le réseau n'est pas automatiquement dûe.

Prenez-en conscience et pensez au prix que vous sera facturé le mètre cube d'eau le jour où les services d'hygiène imposeront un assainissement collectif.

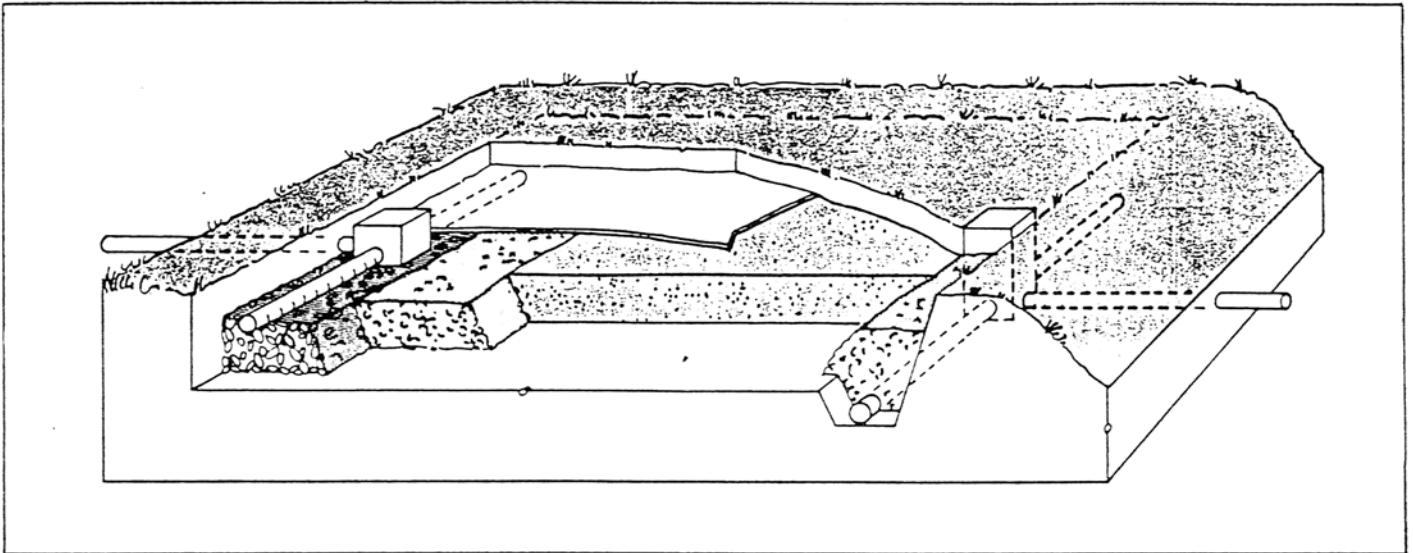
Le service rendu sera un peu supérieur, c'est vrai, mais le coût annuel beaucoup plus.

Le Président de l'A.F.R.

En page suivante, un modèle de filtre qui équipe plusieurs habitations.

assainissement individuel
terrain imperméable

le lit filtrant drainé à flux horizontal (ou filtre à sable horizontal)

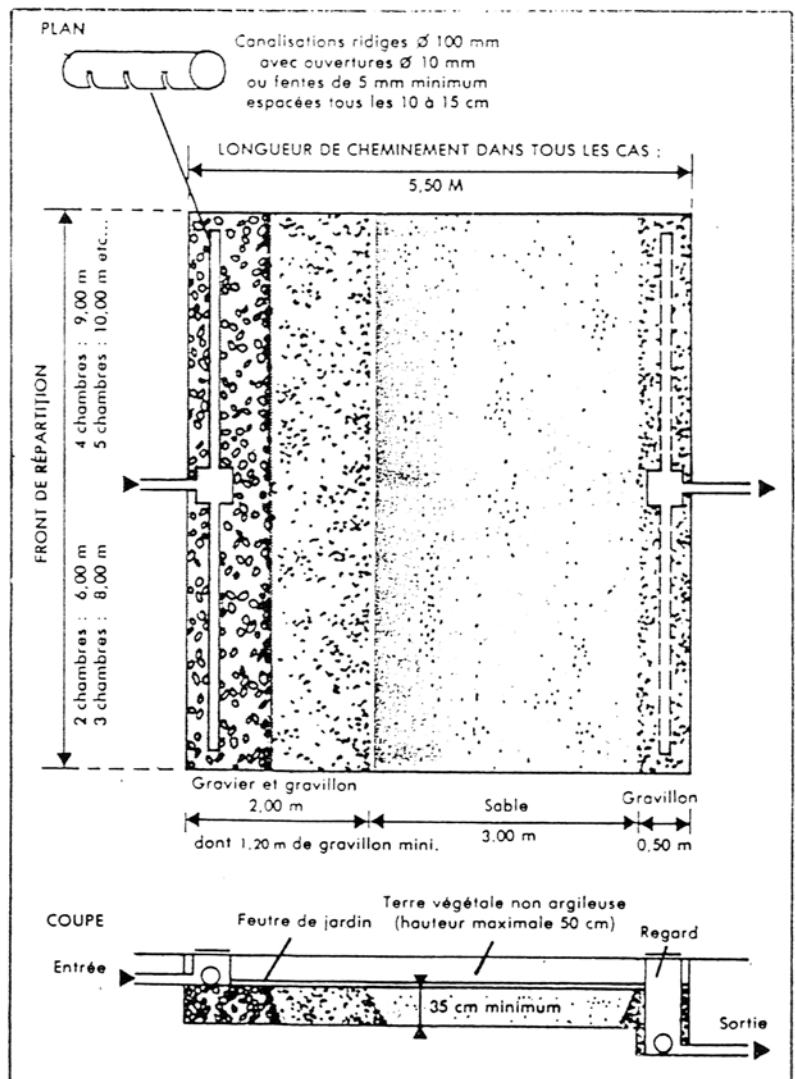


C'est un dispositif exceptionnel :

Le lit filtrant drainé horizontal est un dispositif qui ne doit être mis en place que dans des cas exceptionnels : sol inapte au traitement et à l'élimination des eaux usées par épandage souterrain, et impossibilité de mettre en place un filtre vertical (dénivelée insuffisante).

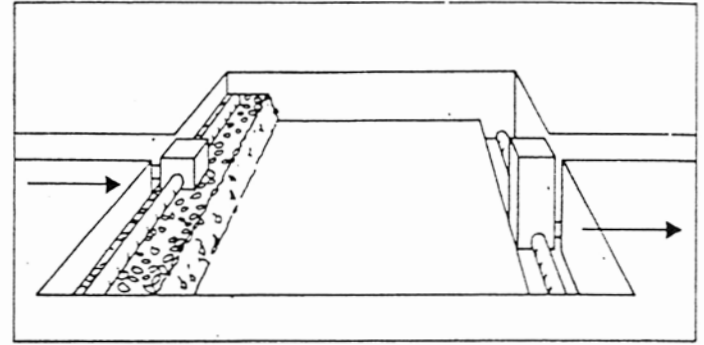
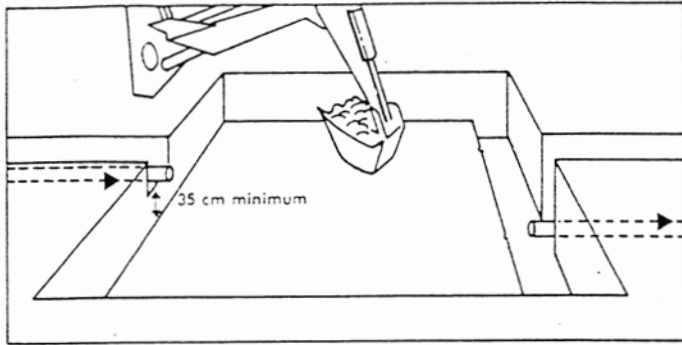
Consultez le service d'hygiène du milieu de la D.D.A.S.S. sur le choix d'une filière d'assainissement individuel.

Les contraintes d'implantation (proximité de puits, d'habitations, de limites de propriété, d'arbres,...) sont les mêmes que dans le cas du filtre à sable vertical. Renseignez-vous à la D.D.A.S.S.



POUR RÉALISER UN FILTRE A SABLE (c'est-à-dire pour POUVOIR CONSTRUIRE lorsque le sol est imperméable, inapte à un épandage souterrain) il faut que les EFFLUENTS TRAITÉS PUISSENT ÊTRE ÉVACUÉS : milieu hydraulique superficiel, ou sous-sol (puits d'infiltration), ASSUREZ-VOUS AVANT DE CONSTRUIRE L'HABITATION QUE CE REJET EST AUTORISÉ.

Attention : avant de construire votre habitation et de placer les évacuations assurez-vous que vous disposerez d'une dénivelée suffisante par rapport à l'exutoire.



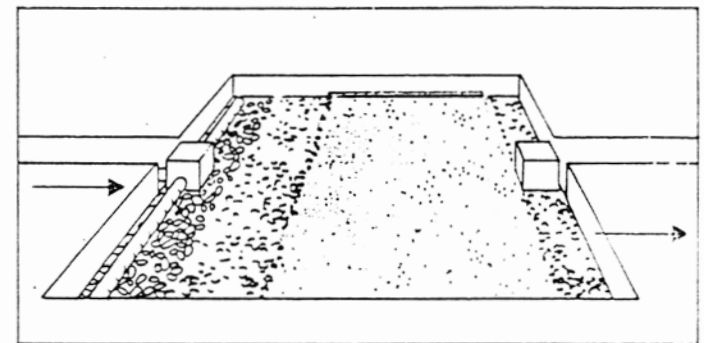
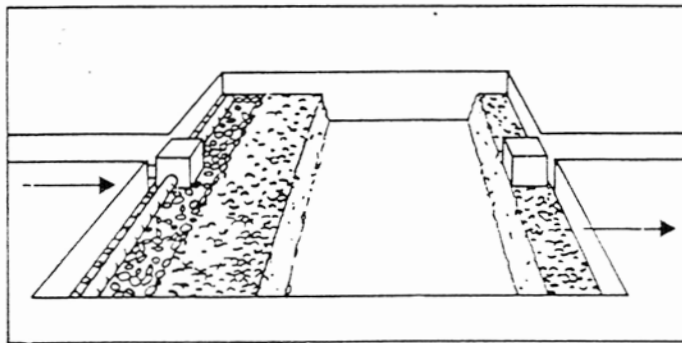
- En premier lieu il convient de limiter au maximum les pertes de charge dans l'installation afin de placer le filtre à sable aussi superficiellement que possible.

- Réaliser une excavation à fond plat à 35 cm au moins sous le niveau de la canalisation d'amenée. Cette excavation doit être au-dessus de la nappe et ne doit pas collecter les eaux de ruissellement ou de drainage naturel.

- Creuser une rigole de 50 cm de large en fin de filtre.

- Placer le gravier sur une hauteur de 35 cm puis poser le regard et la canalisation de distribution.

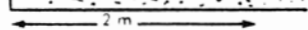
- Placer le regard de sortie et la canalisation de reprise de l'effluent traité sur le fond du filtre.



- Mettre en place le gravillon ensuite pour obtenir au total avec le gravier une longueur de 2,00 m.

- Mettre en place le gravillon aval.

VARIANTE : il est possible de limiter la zone de gravier à un simple entourage de la canalisation distributrice. Le volume de gravier est alors plus faible et peut être constitué de pouzzolane livrée en sac (commodité).



Les matériaux : tous les matériaux utilisés doivent être propres, le sable en particulier ne doit pas contenir de limons ; il est impératif d'utiliser des matériaux de granulométrie adéquate : • Gravier : taille voisine de 30 mm, exemple 20/40 - • Gravillon : taille comprise entre 4 et 10 mm, exemple 6/10 - • Sable : taille effective comprise entre 0,25 et 0,60 mm coefficient d'uniformité inférieur à 4 (c'est le cas en général des sables de rivière : se renseigner auprès de la D.D.A.S.S.).

Quelques chiffres : longueur de cheminement total à respecter strictement : 5,50 m dont longueur de cheminement dans le sable : 3,00 m. Ces deux chiffres ne doivent être ni réduits (risque d'épuration insuffisante) ni augmentés (mise en charge). Les autres dimensions sont des minimum qui peuvent être avantageusement majorés pour plus de sécurité :

- Même en limitant au maximum les pertes de charge inutiles il est néanmoins nécessaire de prévoir un minimum de 60 cm de différence de niveau entre l'entrée de la fosse et la sortie du filtre à sable

- La hauteur utile des matériaux (celle qui est située en dessous de la canalisation de répartition et au dessus de la canalisation de reprise est de 35 cm minimum).

- La largeur du front de répartition varie en fonction de la taille de l'habitation : 6,00 m pour 4 pièces principales. (c'est-à-dire 2 chambres) - 8,00 m pour 5 pièces principales (c'est-à-dire 3 chambres) - 9,00 m pour 6 pièces principales (c'est-à-dire 4 chambres) - 10,00 m pour 7 pièces principales (c'est-à-dire 5 chambres) etc...

Entretien : attention ce système sous peine d'être à refaire nécessite un entretien rigoureux des dispositifs de prétraitement. Ne pas oublier de vidanger périodiquement la fosse (tous les 2 ans environ).

N'oubliez pas : la Mairie, le service d'hygiène du milieu de la D.D.A.S.S. peuvent vous renseigner utilement.

Où et comment obtenir les documents administratifs

Pièce désirée	Où s'adresser	Pièces à fournir		Observations
Extrait d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance.	Indiquer date de naissance, nom, prénom, nom de jeune fille pour les femmes mariées.	Gratuit.	Joindre enveloppe timbrée. Les personnes de nationalité française nées à l'étranger doivent s'adresser au Service Central de l'Etat Civil, BP 1056, 44035 NANTES CEDEX.
Extrait d'acte de mariage	Mairie du lieu de mariage.	Indiquer date du mariage, noms, prénoms.	Gratuit.	Joindre enveloppe timbrée à votre adresse.
Extrait d'acte de décès	Mairie du lieu du décès ou du dernier domicile.	Indiquer date du décès, nom, prénoms	Gratuit.	Joindre enveloppe timbrée à votre adresse.
Fiche d'état civil (familiale ou individuelle)	Dans toutes les mairies.	- Livret de famille ou extrait de naissance - Carte d'identité pour certificat de nationalité française.	Gratuit.	
Certificat de vie, de célibat, de non remariage, de non divorce.	Dans toutes les mairies.	Livret de famille et carte d'identité ou extrait d'acte de naissance.	Gratuit.	
Livret de famille	Mairie du lieu de mariage.	En CAS DE PERTE, fournir l'état civil des conjoints et des enfants. DIVORCE : l'ex-conjoint pourra obtenir un duplicata.	Gratuit	
Certificat de vaccination	Mairie du domicile.	Présenter certificats originaux ou carnet de santé.	Gratuit.	
Carte d'électeur	Mairie du domicile.	Livret de famille, carte d'identité, justification du domicile : quittance de loyer, EDF	Gratuit.	Inscription avant le 31 Décembre. Avoir 18 ans et nationalité française.
Certificat d'autorisation de sortie de territoire délivré aux mineurs de nationalité française	Mairie.	Livret de famille. Carte nationale d'identité du mineur.	Gratuit.	Demande à faire par le représentant légal.
Copie conforme	Mairie du domicile.	Présentation de l'original.	Gratuit.	
Carte nationale d'identité valable 10 ans	Mairie du domicile.	2 photos d'identité, livret de famille ou fiche individuelle pour les célibataires et carte à renouveler.	Timbre fiscal à 150 F*	Pour les enfants mineurs, autorisation du père ou de la mère.
Passeport valable 5 ans	Mairie du domicile.	Carte d'identité, 2 photos, livret de famille, ou extrait de naissance.	1 timbre fiscal 350 F*	Pour les enfants mineurs, autorisation du père ou de la mère.
Casier judiciaire	S'adresser au Service Central du Casier Judiciaire à Nantes.	Indiquer son état civil, son adresse.	Gratuit.	
Certificat de concubinage	Mairie du domicile.	Cartes d'identité.	Gratuit.	En présence des intéressés et deux témoins.
Légalisation de signature	Mairie du domicile.	Signature à faire à la Mairie.	Gratuit.	
Inscription examen Permis de chasser (1 ^{re} demande)	Mairie du domicile.	Fiche individuelle d'état civil ou carte de séjour pour les étrangers.	Timbre fiscal de 80 F*	Pour les mineurs, autorisation parentale + enveloppe timbrée à votre adresse Demande à faire entre 1 ^{er} et 31/3 de l'année.
Visa du Permis de Chasser	Mairie du domicile ou du département où l'on désire chasser.	Attestation d'assurance et timbre fédération des chasseurs.	248 F*	A payer à la perception, après visa à la mairie.
Formalités pour mariage	Se présenter à la Mairie 1 mois avant la date prévue.	Extrait de naissance délivré en vue de mariage pour chacun des époux, certificat prénuptial, attestation sur l'honneur pour domicile, liste des témoins.	Gratuit.	
Pour déclarer une naissance	Se présenter à la Mairie du lieu de naissance dans les 3 jours.	Certificat d'accouchement et livret de famille.	Gratuit.	Un carnet de santé vous sera délivré, conservez-le précieusement et mettez-le à jour, il vous sera toujours demandé.
Pour déclarer un décès	Se présenter à la Mairie dans les 24 h.	Livret de famille. Certificat de décès.	Gratuit.	
Renouvellement Carte séjour étranger	Préfecture	4 photos. Carte de séjour à renouveler. Attestation domicile.	Timbre fiscal	
Renouvellement Carte travail étranger	Préfecture	2 photos, carte de travail passeport, certificats employeurs.	Timbre fiscal	
Permis de construire Délai 2 à 5 mois	Mairie 4 ex.	Dossier en 4 ex., imprimé permis de construire, plan de masse et situation, devis descriptif et estimatif et plans de la construction.	Gratuit.	Validité 2 ans.
Déclaration de travaux	Mairie 3 ex.	Idem sauf devis descriptif.	Gratuit.	
Certificat d'urbanisme. Délai 3 mois	Notaire ou géomètre.	Demande en 3 ex. Plan de situation. Plan de masse.		Validité 1 an.

* Tarifs susceptibles de changement.

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

SECRETARIAT DE MAIRIE

- Ouverture au public : de 9 heures à 11 heures 30, du lundi au samedi
(sauf le mercredi)
- Téléphone : 38.58.42.81
- Secrétaire : Mme Caroline CARTIER
- Le Maire reçoit sur rendez-vous.

ORDURES MENAGERES

- Ramassage hebdomadaire le jeudi.
- Tournée spéciale pour l'enlèvement des objets encombrants ou "monstres", 3 fois par an. En 1995: 30 Janvier, 12 Juin et 16 Octobre.
- Un container à verre et un container à papier sont à votre disposition derrière la Salle des Fêtes.

RECENSEMENT MILITAIRE

- Les jeunes gens ayant 17 ans dans l'année doivent se faire recenser à la Mairie du domicile le mois suivant le trimestre de naissance, soit :
- En avril pour les jeunes nés en janvier, février et mars.
- En juillet pour les jeunes nés en avril, mai et juin.
- En octobre pour les jeunes nés en juillet, août et septembre.
- En janvier 1996 pour les jeunes nés en octobre, novembre et décembre.

GENDARMERIE

- Jargeau, 19 bis rue Civet
- Téléphone : 38.59.70.07

LOCATION DE LA SALLE DES FETES

- Commune : 1er jour 800.00 francs
 2ème jour 160.00 francs
- Hors commune : 1er jour 1600.00 francs
 2ème jour 370.00 francs
- Possibilité de louer des chaises, au prix de 4 francs l'unité.
- Pour tout renseignement complémentaire, consulter le secrétariat de Mairie.

LE CIMETIERE COMMUNAL

- Concession trentenaire 300.00 francs
- Concession cinquantenaire 510.00 francs
- Taxe d'ouverture de fosse 60.00 francs
- Journée d'occupation du caveau provisoire 25.00 francs

LE S.I.V.O.M. DE TIGY

Le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples, assure un service de pompes funèbres depuis sa création en Mars 1967.

Les Communes de NEUVY EN SULLIAS, OUVROUER LES CHAMPS, SIGLOY, VANNES SUR COSSON et TIGY, participent financièrement, ce qui permet de bénéficier d'un coût modique pour l'ensemble de services par rapport à ceux de l'extérieur.

Le SIVOM peut assurer un service complet, y compris le déplacement pour aller chercher le corps du défunt à l'hôpital.

Pour information, le service religieux et l'inhumation au cimetière pour les communes affiliées au Syndicat étaient facturés 700.00 francs en 1994. Ce service comprend l'utilisation du fourgon et du drap mortuaire, ainsi que la mise à disposition du conducteur et de 4 porteurs.

A cela s'ajoutent les frais kilométriques pour l'utilisation du fourgon (4.20 francs du kilomètre jusqu'à 100 kms et 2.10 francs au-delà).

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à la Mairie de Sigloy ou directement auprès de M. Dany MILLET en Mairie de Tigy. Tél. : 38.58.00.49.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire : Frantz PETIT
Les Adjoint : André LEFAUCHEUX - Daniel MARC
Les Conseillers: Jacques ANDRIEU - Pierre BOURSIN - Nelly CATHELINÉAU
Christiane CIMETIERE - Jean CHAUVET - René COCHARD -
Guy FAURE - Catherine GALLIOT - Jean-Marie GAULT -
Eric POTHIER - Denise VILLETTE.

COMMISSIONS

FINANCES :

Pierre BOURSIN - Jean CHAUVET

ECOLE :

Christiane CIMETIERE - René COCHARD - Eric POTHIER

VOIRIE :

Jacques ANDRIEU - Pierre BOURSIN - Guy FAURE - Jean-Marie GAULT

TRAVAUX :

Guy FAURE - Jean-Marie GAULT - Eric POTHIER

ENVIRONNEMENT :

Jacques ANDRIEU - Jean CHAUVET - Catherine GALLIOT - Denise VILLETTE

AIDE SOCIALE :

Nelly CATHELINÉAU - Christiane CIMETIERE - Catherine GALLIOT -
Denise VILLETTE
André ASSELIN - Maurice GALLIOT - Germain LEQUIVARD

CIMETIERE :

Pierre BOURSIN - Jean CHAUVET

FETES, CEREMONIES, ANIMATION :

Jean CHAUVET - Eric POTHIER

EQUIPEMENTS :

Christiane CIMETIERE - René COCHARD - Guy FAURE

PERSONNES AGEES :

Jacques ANDRIEU - Jean CHAUVET - Nelly CATHELINÉAU

URBANISME :

Guy FAURE - Jean-Marie GAULT - Eric POTHIER

APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION :

Jacques ANDRIEU - Catherine GALLIOT - Eric POTHIER

AGRICOLE :

Claude ASSELIN - Jacques GARDET - Albert POIGNARD

ETAT CIVIL

NAISSANCES

Cette année, nous avons eu la joie d'accueillir :

REGNIER	Mathias	le 04-01-94
CRASSON	Marine	le 26-01-94
DUMAY	Mathieu	le 01-03-94
LEDUC	Forian	le 22-04-94
CONCALVES	Martha	le 19-08-94
GOUGEON	Charlotte	le 11-09-94
LARDY	Jonathan	le 05-10-94
DURELLE	Kévin	le 07-11-94

MARIAGES

Ont convolé :

LE VU Patrick et ULLIEL Hélène	le 25-06-94
HERNANDEZ Juan et BOIN Nathalie	le 25-06-94
BOURSIN Eric et BIRAY Nadège	le 20-08-94
DUCHESNE Laurent et JAVOY Karine	le 08-10-94

DECES

5 décès ont été enregistrés, dont 4 habitants de Sigloy :

FOYE Denise, épouse RAYNAL	le 01-01-94
CHARLES Marcelle, veuve LEFAUCHEUX	le 09-01-94
DALLAIS Georgette, veuve DEBOIS	le 06-03-94
MAITRE Marguerite, veuve LABRETTE	le 01-06-94
METIVET Georges	le 05-11-94

L'ECOLE ET NOS ENFANTS

REGROUPEMENT SCOLAIRE SIGLOY - GUILLY

La rentrée scolaire 94-95 avait un côté morose avec la fermeture d'une classe à Sigloy.

En effet, malgré les démarches des Maires et des Directrices d'écoles entreprises durant l'année scolaire, ce sont 15 enfants de Guilly et 22 de Sigloy qui sont toujours scolarisés à l'extérieur.

ECOLE PUBLIQUE DE SIGLOY

Dirigée par Madame Marie-Agnès GARNIER qui accueille 25 enfants en maternelle, soit :

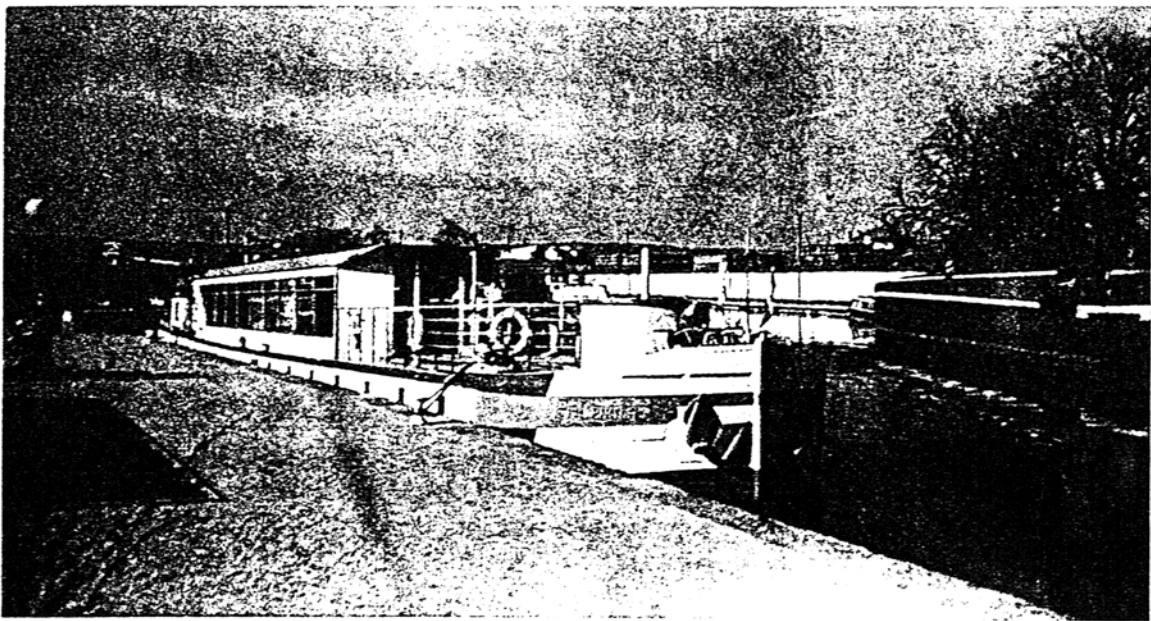
- en toute petite section 3
- en petite section 12
- en moyenne section 4
- en grande section 6

Cette année, la Commune a aménagé l'ancienne classe primaire en salle de motricité. Du matériel supplémentaire a été commandé : espaliers, matelas de réception, filet à grimper, mini-mur d'escalade...
Depuis le retour des vacances de la Toussaint, les enfants s'y rendent tous les matins.

ECOLE PRIMAIRE A GUILLY

Dirigée par Madame Laurence SILLION qui accueille 29 enfants, dont 7 en CE2, 12 en CM1 et 10 en CM2 et Véronique FLATTET qui accueille 18 enfants, dont 8 CP et 10 CE1.

Du 7 au 12 Mars 1994, les élèves de CM1-CM2, leur institutrice et 2 accompagnatrices ont découvert la Bresse et la Bourgogne...au fil de l'eau. La péniche "La Palombe" fut à la fois moyen de transport et hébergement de ces petits mariners pour lesquels écluses, canaux et rivières n'ont plus de secrets. Chaque halte fut ponctuée d'une visite : musée de la batellerie, ferme bressane, sites bourguignons.
Cette classe fluviale originale, riche en partages, découvertes et souvenirs permet une exploitation pédagogique très active (expo photos, projection de film, productions variées d'écrits).



VIE DE L'ECOLE

Le samedi 28 Mai 1994 eut lieu la journée "Portes Ouvertes" aux 2 écoles.

Une invitation avait été lancée auprès de tous les habitants des 2 communes afin de mieux faire connaître les écoles.

LES ACTIVITES

- Novembre 1993: invitation de 2 conteurs de l'Association "La Malle aux Histoires"
- Avril 1994 : Opération "Rives de Loire Propres"
- Février 1994 : "Randonnée des 2 Ponts" - rassemblement départemental U.S.E.P. Les enfants de 5 à 8 ans ont parcouru 8 kms ; les enfants de 9 à 11 ans, 15 kms
- Chaque année : Participation à l'Arbre de Noël, organisé par la Société des Fêtes de Sigloy et le Cercle d'Animation Guillylois.
- 26 Juin 1994 : Kermesse des écoles
- 28 Juin 1994 : L'année scolaire 1993-1994 s'est terminée par la remise des dictionnaires aux 15 enfants admis en 6ème. Ce fut l'occasion de se retrouver, enfants, parents, enseignants et élus pour un verre de l'amitié.

AIDE AUX DEVOIRS

Ce soutien aux enfants en difficultés passagères a très bien fonctionné durant l'année scolaire 1993-1994.

4 enfants de Sigloy et 8 de Guilly ont été accueillis par une dizaine de bénévoles des 2 communes.

Cette action sera poursuivie en 1994-1995. Une réunion a eu lieu le lundi 14 Novembre 1994 avec les Directrices d'école, les parents des enfants concernés et les bénévoles.

Une activité nécessaire qui prend vraiment sa place dans nos 2 communes.

Ecole de Guilly	38.58.14.84
Ecole maternelle et cantine de Sigloy	38.58.61.90

COLLEGE "LA SOLOGNE"

Le collège conçu pour 300 élèves a accueilli à la rentrée 1993 374 élèves, et cette année ce sont plus de 400 élèves qui ont fait la rentrée, répartis en :

- 5 classes de 6ème
- 4 classes de 5ème
- 4 classes de 4ème
- 4 classes de 3ème

Aussi l'extension est-elle au centre des préoccupations car il s'agit de donner à nos enfants les meilleures conditions d'accueil pour un service d'éducation de qualité.

Le syndicat de secteur scolaire, le département, la commune, le collège s'associent pour mener à bien ce projet : à savoir, 4 classes, 1 laboratoire, 1 salle de permanence.

Hélas, la réalisation des travaux programmée pour 1994 a pris du retard et ce n'est qu'en décembre que les travaux débiteront ; ce qui veut dire que l'extension sera effective seulement pour la rentrée 1995.

Pour pallier à cette surcharge d'effectifs, de profondes modifications ont été mises en oeuvre : nouveaux équipements de cuisine, restructuration des locaux existants transformés en salles de cours...

Cependant, l'étroitesse des lieux n'a en rien entamé le dynamisme du personnel.

L'année scolaire passée fût fertile en évènements :

- 3 sorties à Paris, Chambord et Nemours
- Grand voyage des anglicistes de 3ème en Irlande.

Préparé sur deux années, le projet intitulé "Sur les traces du passé" conduira en 1995 nos latinistes de 4ème et 3ème vers les charmes de la Rome Antique.

Cette année, 22 enfants de Sigloy fréquentent le collège.

Principal : Monsieur DIMEGLIO - Tél. 38.58.16.57

LE CASTOR CLUB

A la mi-octobre 1993, dans le local situé dans la grande cour entre les écoles et la Mairie, le Castor Club a ouvert ses portes aux 12 enfants inscrits, ainsi qu'à la principale animatrice du mercredi : Bernadette.

Devinez ? Qu'ont fait les enfants les mercredis scolaires jusqu'au 19 décembre ?
Le traditionnel calendrier de l'Avent avec ses 24 petits colis et les répétitions pour la fête de l'Arbre de Noël.

A partir de janvier, les enfants confectionnèrent divers objets : cadeaux pour la Fête des Mères et la Fête des Pères, animaux en laine...

Le 12 mars 1994, 220 personnes sont venues se joindre à nous pour déguster "la paëlla" (nous avons dû refuser des places).
Etait-elle au goût des convives ? Difficile à dire.
Beaucoup de travail mais grande réussite.

Pour finir la saison : le voyage. Presque à l'unanimité, les enfants optèrent pour "le parc de Nigloland dans l'Aube".
Donc, le 6 Juillet à 6 heures 30, 45 jeunes de 6 à 15 ans et 5 adultes étaient prêts et en forme pour affronter cette grande journée tant attendue.
Chaque petit groupe traversa le parc dans tous les sens pour ne rien laisser au hasard. Les manèges furent vite pris d'assaut. En plus, le soleil nous accompagnait.
Malheureusement, une vingtaine d'enfants de Sigloy et Guilly n'ont pu nous accompagner, faute de places. Nous le regrettons vivement pour ces enfants d'autant plus qu'un très gros effort a été fait pour diminuer la participation de chacun. Ceci, grâce aux subventions des communes, ainsi que la recette de la soirée "paëlla" dont c'est le but principal. Le coût de la journée revenait à 170.00 francs, comprenant : transport, goûter du matin et de fin de journée, ainsi que le repas de midi. Les adultes s'acquittèrent de 120.00 francs, les enfants seulement de 75.00 francs et les petits Castors de ... 10.00 francs.

Le Castor Club nous tient bien à coeur, mais, comme chacun le sait, le bénévolat reste un dur labeur.

Bureau du 19 octobre 1993 :

Présidente	:	Mme Yvonne	CROSNIER
Vice-Présidente	:	Mme Claudine	DUGENEST
Trésorière	:	Mme Bernadette	NOGRETTE
Secrétaire	:	Mme Yvonne	BROCHET

Membres actifs:

Mesdames

Christiane

CIMETIERE

Dominique

LE GRAVIER

Joëlle

MARCOLIN

Gabrielle

PRIAN

Jocelyne

SAINSON

Messieurs

Michel

BROCHET

Denis

LECLERC

Rendez-vous le 18 mars 1995 pour notre soirée Paëlla.

Les enfants ont leur domaine réservé dans les ateliers du Castor-Club de Sigloy

Depuis les vacances de Toussaint, le local du Castor-Club à Sigloy, a retrouvé sa fréquentation hebdomadaire avec une bonne dizaine d'enfants de la commune mais aussi de Guilly, qui peuvent s'exprimer au sein de nombreux ateliers.

Pour clôturer la saison précédente, le 6 juillet, les enfants du Castor-Club, les animatrices et des adultes ont passé une journée à Nigloland pour une minime participation, le voyage ayant pu être offert grâce à la réussite de la soirée paëlla et l'aide apportée par Sigloy et Guilly.

Tous les mercredis, entre 14 h 30 et 17 heures, Bernadette, l'animatrice, bien secondée par Yvonne et Claudine, propose des activités variées pour les enfants des deux communes.

Après la confection des calendriers de l'Avent — une tradition du Castor-Club — les décors de Noël sont d'actualité avec des sujets en carton et des mobiles qui vont égayer le local résonnant de cris et de jeux.

Travaux manuels, balades, découverte de la nature et ateliers diversifiés complètent le programme ; bientôt tout le monde va s'activer afin de réaliser des décors pour la soirée paëlla, prévue le 18 mars, à la salle des fêtes de Sigloy.

Au Castor-Club à Sigloy, on y est bien et il y en a encore quelques places pour les copains.

Castor-Club à Sigloy, ouvert le mercredi de 14 h 30 à 17 heures.



La pause-photo entre deux ateliers.

COMITE DES FETES

Les membres de la Société des Fêtes vous souhaitent une bonne et heureuse année associative et la réussite dans tous vos projets.

En cette fin d'année, nous pouvons faire le bilan de 1994 :

* Nous avons accueilli dans notre société Madame Evelyne MATHIS et lui souhaitons une bonne intégration parmi nous.

* Nous avons été heureux de vous accueillir à toutes nos activités et vous remercions d'y être venus nombreux :

- 112 personnes au méchoui
- 52 personnes au voyage "élevage de sangliers et aquarium de Touraine"
- 205 personnes à la choucroute.

Avec les bénéfices dégagés, nous avons payé :

- 101 jouets aux enfants
- 48 colis à nos aînés
- une partie du repas des Anciens de la commune
- la réduction du prix de notre voyage.

Calendrier 1995 de la Société des Fêtes :

- | | |
|-------------------|--------------------|
| - 10 Février | Assemblée Générale |
| - 25 Mai | Méchoui |
| - Début septembre | Voyage |
| - 4 Novembre | Choucroute |
| - 17 Décembre | Arbre de Noël |
| - Avant Noël | Colis des Anciens |

Nous remercions toutes les personnes qui, de loin ou de près, ont participé à la réussite de l'Arbre de Noël qui s'est déroulé le 18 décembre à la salle des fêtes de Guilly.

Pour animer notre village encore mieux, nous attendons toujours de nouveaux membres actifs et pleins de bonnes idées. Vos suggestions sont toujours les bienvenues et soyez encore plus nombreux à nos manifestations. Merci.

Constitution du bureau :

PRESIDENT D'HONNEUR	:	Jean	CATHELINÉAU
PRESIDENT	:	Denis	LECLERC
VICE-PRESIDENT	:	Marc	PETIT
TRESORIER	:	André	RAYNAL
SECRETAIRE	:	Denise	VILLETTE

Les membres actifs : Sylvie BRYK, Gabriel COUTANT, Simone et Lionel DUCROTOY, Daniel GAULT, Fernand GRANDJEAN, Evelyne MATHIS, Micheline et Roland POTHIER.

La société des fêtes vous souhaite une bonne et heureuse année.

"L'AMICALE DES ANCIENS"

Qui peut encore ignorer "l'Amicale" qui, cette année a fêté ses 20 ans ? Si vous êtes dans ce cas, et intéressé par des distractions diverses, renseignez-vous, nous sommes à votre disposition.

Beaucoup d'activités cette année encore, avec galette des rois, 2 sorties spectacles habituels, Pâques, Mardi Gras, la journée aux plages du débarquement, le déjeuner anniversaire en Sologne, les rifles qui ont connu leur habituel succès, le repas annuel de Novembre et la réunion de Noël avec distribution de chocolats fins et de champagne, ainsi que le partage de la bûche.

Merci aux amis et sympathisants toujours prêts à nous soutenir.

Nous leur "renvoyons l'ascenseur" à l'occasion de leurs manifestations car, entre clubs, il est indispensable de continuer cette chaîne d'amitié et de solidarité qui dure, pour certains, depuis 20 ans.

Si vous désirez rompre votre solitude, si vous êtes attirés par nos réunions (2 par mois le mardi de 14 heures 30 à 19 heures) venez nous rejoindre, le meilleur accueil vous sera réservé.

Joyeux Noël 1994 et Bonne Année 1995.

PRESIDENTE	:	Mme	F. GUILLAUME
VICE-PRESIDENTS	:	Mrs	A. RAYNAL et J. CHAUVET
TRESORIERE	:	Mme	F. COUTANT
SECRETAIRE	:	Mme	M. GAULT
SECRETAIRE ADJOINTE	:	Mme	S. RAGU

ANCIENS COMBATTANTS, PRISONNIERS DE GUERRE

Les anciens combattants et prisonniers de guerre de Sigloy, dont le nombre s'amenuise chaque année (12 en 1993) (10 en 1994), commémorent toujours, en souvenir de leurs camarades des 2 guerres tombés au Champ d'Honneur, les dates du 11 Novembre 1918 et 8 Mai 1945.

Ces anniversaires débutent par un office religieux, suivi d'un défilé et d'un dépôt de gerbe au Monument aux Morts.

Accompagnés par quelques membres de la Municipalité et quelques sympathisants, ces journées se prolongent par un vin d'Honneur offert par la Commune et se terminent par un repas amical.

Le bureau est ainsi composé :

PRESIDENT	:	M. Jean CHAUVET
SECRETAIRE	:	M. Gabriel AGOYER
TRESORIER	:	M. André RAYNAL

14 JUILLET 1994

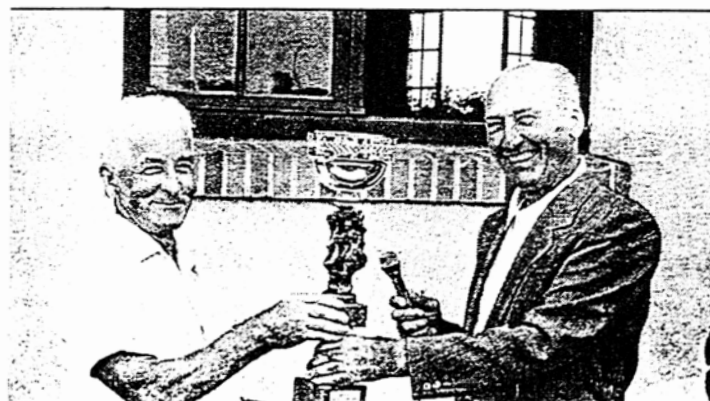
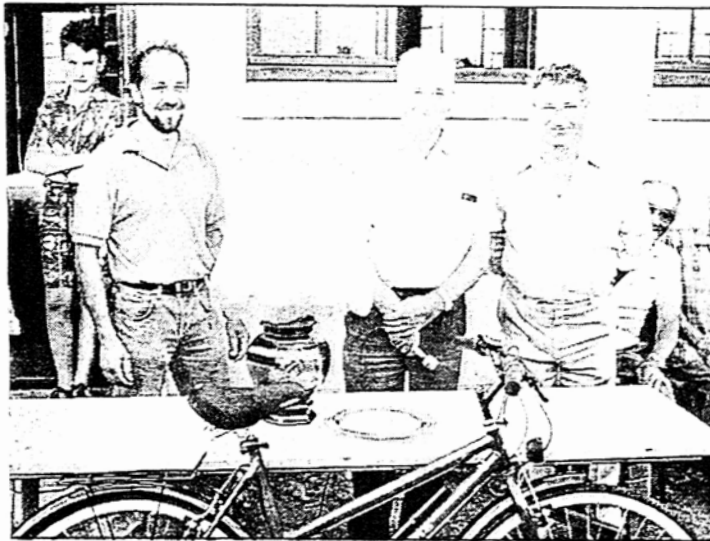
Le 14 Juillet 1994 fut l'occasion de fêter le départ en retraite de Monsieur René CHAINEAU, le Garde Champêtre, parti après vingt ans passés au service de la Commune, ainsi que les deux médailles d'or obtenues par Monsieur Maurice GUILLOT lors du critérium national disputé à Antony les 4 et 5 Mai 1994, au saut en hauteur et au poids dans la catégorie "vétérans 4".

Après les jeux animés par les différentes sociétés locales et les Conseillers Municipaux, grands et petits se sont rassemblés autour du vin d'honneur offert par la Municipalité, lequel fut suivi d'un repas et d'une animation musicale qui se déroulèrent dans une ambiance amicale.

Ce fut également l'occasion pour Monsieur Frantz PETIT, de présenter Monsieur Jean-Noël BLANC, le nouvel employé communal.

SIGLOY

Un 14 Juillet bien animé



LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX SIGLOY-OUVROUER

Cette année encore, malgré la sécheresse de l'été, l'eau ne nous a pas manqué et la qualité a toujours été satisfaisante, sans traitement.

Si la pose de canalisations pour le gaz à Ouvrouër ne nous a pas occasionné trop de perturbations, il n'en fût pas de même pour la pose de cables électriques à Sigloy et à Ouvrouër. Deux ruptures de canalisations d'eau ont provoqué une coupure d'une vingtaine d'heures. Bien que nous n'en soyons pas responsables, nous demandons à nos abonnés de bien vouloir nous en excuser et vous remercions de votre compréhension, pour la plupart.

Une demande de subvention pour les travaux exécutés en 1992 ayant été accordée par le Conseil Général du Loiret, cela nous a permis de laisser le prix de l'eau inchangé.

Pour faciliter le travail du fontainier, nous avons acheté une fourgonnette qui lui permet d'avoir sous la main tout le matériel nécessaire lors d'une intervention.

A moins d'un avis contraire de la D.D.A.S.S., il sera prochainement installé un relais radiotéléphone dans les emprises du château d'eau. Nous espérons ainsi rendre service aux usagers de téléphones portables.

Une fois de plus, nous demandons aux abonnés de bien vouloir nettoyer leurs citerneaux pour le relevé annuel des compteurs (dernière quinzaine de juin), faute de quoi nous viendrions à appliquer des sanctions.

Prix de l'eau :

- 2.85 frs les premiers 120 m³
- 1.63 frs les suivants jusqu'à 300 m³
- 1.05 frs au delà

Prix de l'abonnement :

- 85.00 frs pour un compteur de 15 mm
- 110.00 frs pour un compteur de 20 mm
- 180.00 frs pour un compteur de 30 mm
- 240.00 frs pour un compteur de 40 mm

Au prix de l'eau et de l'abonnement s'ajoute la T.V.A. de 5.50 %, ainsi que la taxe au profit du Trésor de 0.125 frs le m³.

Le Comité Syndical, son Président, la Secrétaire et le Fontainier vous présentent leurs meilleurs voeux pour l'année 1995.

Composition du Syndicat :

Président	:	Monsieur	Daniel	ASSELIN
Vice-Président	:	Monsieur	Maurice	PAURIN
Membres titulaires	:	Messieurs	André LEFAUCHEUX et Mich	
Membres suppléants	:	Messieurs	André ASSELIN, Guy FAURE Jacques JURANVILLE	
Maire d'Ouvrouer	:	Madame	Colette	DUIJVESTIJN
Maire de Sigloy	:	Monsieur	Frantz	PETIT
Fontainier	:	Monsieur	Patrick	POTHIER
Secrétaire	:	Madame	Caroline	CARTIER

SOCIETE DES CHASSEURS DE SIGLOY

L'ouverture, cette année, était fixée au 25 septembre.

Toujours les mêmes problèmes au sujet des perdreaux.

A quand le retour à trois dimanches au perdreaux, avec un quota d'oiseaux par jour de chasse ?

Quelle simplification !!!

Un lâcher de faisans a été effectué pratiquement chaque week-end.

Un bracelet chevreuil nous a été accordé par les instances départementales. Une battue a eu lieu le dimanche 30 octobre au matin - sans résultat. Une autre s'est déroulée le dimanche 20 novembre, sans résultat également.

Les dates tardives des Field Trials des 8 et 9 novembre ont perturbé le calendrier habituel des participants (150 seulement). La cause en est l'exposition canine au Parc des Expositions d'Orléans le 16 octobre.

Comme chaque année, la Fédération des Chasseurs du Loiret et la Société Canine "La Sologne" ont organisé un concours Saint Hubert de chasseurs amateurs (16 participants dont 5 de Sigloy).

Le 1er prix a été décerné à un chasseur de Sigloy qui a disputé la finale régionale le 3 décembre à Tours.

Nous remercions vivement les personnes qui se sont dévouées pour la destruction des nuisibles (renards (6), putois (11), pies (40), ragondins (25)).

Notre repas annuel a eu lieu le 11 décembre.

SOCIETE DE SAINT VINCENT

Quelle belle soirée pour nos roi et reine, Jean-Claude et Catherine GALLIOT, et nos dauphin et dauphine, Gérard et Geneviève ASSELIN.

La cérémonie religieuse a été célébrée et animée par le Père René ROUSSEAU.

La présentation du pain béni par les enfants des rois et sociétaires a commencé par une procession très illuminée.

Le temps clément a permis de déguster le vin chaud traditionnel autour d'un feu de bois, dans la cour du Presbytère.

Ensuite, tous les invités se sont rendus à la salle des fêtes pour un repas copieux, suivi d'un bal.

Et maintenant, rendez-vous le 21 Janvier 1995.

La liaison avec Châteauneuf étant rétablie complètement, Gérard et Geneviève seront reçus avec tous les honneurs.

COMPAGNIE DES ARCHERS DU VAL D'OR

L'année 93-94 fut encore très bonne et pleine d'encouragement.

Nos effectifs sont stationnaires et plus motivés aux compétitions.

L'amélioration de nos structures d'accueil (7 cours d'entraînement répartis sur la semaine), l'installation de notre stand de tir (financement par la municipalité), la finition de notre terrain d'entraînement TIR NATURE (28 cibles à OUVROUER) ont permis à tous les archers d'accéder à un niveau supérieur. Nos résultats en compétition, une deuxième place en CHAMPIONNAT de FRANCE pour la deuxième année consécutive en sont la preuve.

Le Club n'a pas pour seul but la compétition mais c'est également son devoir de promouvoir son sport. Nos initiateurs ont animé 5 manifestations au VAJRA, au CES de TIGY, à SIGLOY, à l'école du MORVANT et au magasin SUPER U.

Notre Responsable Régional JEUNES, qui évolue au sein du Club, a organisé, avec l'aide du Département, 3 stages découvertes pour les jeunes à PITHIVIERS, à SIGLOY et à FLEURY LES AUBRAIS.

L'organisation de notre concours annuel demande à toute l'équipe des efforts considérables, mais le résultat est là. 182 tireurs cette année sont venus se mesurer dans les carrières de la LIGERIENNE de CHATEAUNEUF et sont repartis avec les spécialités de SIGLOY (MERCI encore aux agriculteurs).

Ne devant pas vivre sur des acquis, nos projets 94-95 sont déjà lancés :

- Stages jeunes aux CAILLETES
 à AUBIGNY
 à EGUZON
- Stage ARCHER à SIGLOY
(Cours théorique, pratique et matériel)
- Organisation de notre concours

Le Club fut heureux d'assister au mariage d'un de ses membres, et bientôt un autre couple d'archers donnera naissance à un "futur petit archer".

Après une saison aussi fertile, nous souhaitons encore plus de succès pour celle à venir.

SET : CENT !

94 aura été la première année complète d'existence de l'association Sigloy Entente Tennistique.

L'ASSOCIATION :

Le nombre d'adhérents, à ce jour, est de tout juste 100 (pile-poil !) ; contre 81, à la même époque, l'année dernière (+23,5 %).

Parmi ces 100 adhérents :

Par lieu de résidence :

- 82 résident régulièrement sur la commune :

- Résidence Principale : 62
- Résidence Secondaire : 20

- 11 résident occasionnellement sur la commune (dans leur famille).

- 7 résident à Ouvrouer les Champs

(Le court n'étant pas saturé, le Comité Directeur a décidé d'ouvrir les inscriptions à la seule commune limitrophe non pourvue de tennis : cette décision sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale)

Par tranche d'âge :

- 32 ont moins de 16 ans (proportion stable par rapport à 93)

- 68 ont de 17 à... 70 ans !

LES ANIMATIONS :

Outre le Tennis-Loisirs (jouer quand on veut, avec qui l'on veut) l'Association a proposé cette année (et compte bien reconduire !) :

* Des cours pour initier

- les jeunes : une bonne douzaine de participants tous les mercredis
- les moins jeunes : le dimanche matin (dans la mesure du possible)

* Une action pour faire découvrir

- le Tennis à l'École : en collaboration avec le club de Guilly

* Un tournoi pour rire et se rencontrer

* Une rencontre (oh combien amicale !) avec le T.C.G.

* Une journée détendue et sportive, pour tous, avec le Club de tir à l'Arc de Sigloy (C.A.V.O.)

LE COTE MATERIEL :

* Vestaires :

le bâtiment semble être achevé, nous devrions pouvoir le mettre à la disposition des membres dès que les travaux alentour (et le bournier qui s'en suit) seront terminés.

* Amélioration du court :

Une haie coupe-vent a été plantée côté Ouest (il n'y a plus qu'à attendre que ça pousse !), un grillage fin est en cours d'installation pour prévenir les projections de gravillons sur le court.

Nous remercions tout particulièrement Henri Fanti qui ne compte pas ses heures de bénévolat pour que tout cela fonctionne...

SPORTEZ VOUS BIEN

S.E.T.

- Informations/Adhésions : GARNIER Jean-Marc
59 rte de la Tuilerie
Tél. 38.58.51.93.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Installée dans la salle Saint Joseph, elle met à disposition plus de mille ouvrages de tous types et pour tous les âges.

Albums, bandes dessinées, romans, contes, documentation pour les tous petits jusqu'aux adolescents. Littérature, romans policiers, documentation pour les adultes. Ces ouvrages sont pour la moitié, des dons de lecteurs et pour l'autre moitié un fond de dépôt du Bibliobus du Loiret. Cet organisme vient renouveler une partie de ses livres tous les trois mois.

La bibliothèque, tenue par Mesdames PRIAN et NOIZET (bénévoles), est ouverte le lundi de 18 heures 15 à 19 heures (hors vacances scolaires) et le mercredi de 10 heures 30 à 11 heures 00.

Cette année, Madame PRIAN accueille également les enfants de maternelle le lundi après-midi.

L'entrée se fait par la cour de la maternelle. Le prêt est gratuit et nous acceptons toujours avec reconnaissance vos dons.

Venez nombreux...

NOS AINES

LE REPAS DES "ANCIENS"

C'est dans une ambiance chaleureuse que le repas des "Anciens" a eu lieu le dimanche 10 Avril 1994.

Offert par le C.C.A.S. et la Société des Fêtes, Sigloy a régalé tous ses "Anciens" ; en effet, ce sont 73 repas qui ont été servis à la salle des fêtes, mais aussi 19 plateaux portés à domicile pour les personnes ne pouvant pas se déplacer.

Une fois de plus, nous pouvons féliciter les conseillères municipales et les conjointes de conseillers pour leur dons culinaires.

Le repas des "Anciens" aura lieu le dimanche 26 Mars en 1995.

LE COLIS DE PAQUES

Offert par le C.C.A.S. pour les personnes de plus de 74 ans, ce sont 48 personnes qui en ont bénéficié en 1994, dont 7 en maison de retraite.

LE COLIS DE NOEL

Chaque année, traditionnellement, la Société des Fêtes pense elle aussi à ses "Anciens" en offrant aux personnes de plus de 74 ans un colis pour Noël.

ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE AUX PERSONNES AGEES

L'association d'aide à domicile aux personnes âgées, infirmes ou isolées du canton de Jargeau dont le siège est à Tigy a pour objectif de venir en aide dans les tâches ménagères.

Les 2 aides ménagères sur Sigloy sont : Madame Claude CHAINEAU et Madame Suzanne BISI.

Jours et heures de permanence, au Centre Social, rue du Château d'eau à Tigy :

- * Les lundi, mardi et jeudi :
 - de 8 heures à 12 heures
 - de 14 heures à 18 heures
- * Le vendredi :
 - de 14 heures à 18 heures

Adresse postale : Centre Social
Rue du Château d'eau
BP 2
45510 TIGY
Tél. 38.58.11.54
Directrice : Madame F. TOUZEAU

ASSOCIATION DE SOINS A DOMICILE NORD SOLOGNE

Son but est de prodiguer des soins d'hygiène à domicile pour une population âgée de plus de 60 ans, uniquement sur prescription médicale.

Adresse postale : 109, rue Joffre
45240 LA FERTE ST AUBIN
Tél. 38.64.62.00

MAISON D'ACCUEIL POUR PERSONNES AGEES (M.A.P.A.)

Destinée aux personnes âgées domiciliées dans les communes appartenant au S.I.V.O.M. de Tigy, elle a une capacité d'accueil de 20 personnes réparties dans 16 T1 bis (36 m²) et 2 T2 (50 m²), qui y seront en résidence permanente.

Le prix à la journée sera d'environ 200.00 francs et l'ouverture est prévue pour la fin d'année 1994.

Détail qui a son importance : toutes les installations ont été pensées pour un usage pour les handicapés.

LA PAROISSE

Notre paroisse vient de perdre brutalement son prêtre, le Père Georges METIVET. Ses obsèques ont eu lieu le jeudi 10 novembre 1994 à Tigy.

Les horaires des messes des prochains mois seront affichés à la porte de l'église.

Pour les autres cérémonies, s'adresser au Presbytère de Châteauneuf,
12 rue Migneron tél. 38.58.40.12

ASSOCIATION DE JUMELAGE TIGY - SAINT ILGEN

Le jumelage Tigy - Saint Ilgen aura 25 ans en 1995.

Il est nécessaire de rappeler que bien avant la signature de la charte de jumelage, il était convenu d'y associer les communes voisines. Depuis, des familles et des jeunes de Sigloy ont participé aux échanges.

En un quart de siècle, il a fallu compter aussi avec les décès de part et d'autre, dont les deux pionniers par qui les contacts avaient été noués.

Les milliers de jumelage ont largement contribué à la réconciliation franco-allemande et par là-même à la construction de l'Europe.

Du 2 au 5 juin 1995, la fête anniversaire aura pour thème "Retrouvailles". Des invitations personnelles seront envoyées aux anciens participants. Les autres personnes intéressées seront les bienvenues.

Au programme : un grand jeu de piste intercommunal est en gestation. Gestation difficile, sans doute, mais réalisable.

Appel lancé aux bonnes volontés et aux idées.

Le Président, André BRINON

Par ailleurs, l'initiation à l'allemand a toujours lieu 1 fois par semaine au collège "La Sologne" à Tigy.

Si vous souhaitez des renseignements complémentaires, téléphonez à Monsieur André BRINON au 38.58.01.94.

L'OFFICE DE TOURISME

de Châteauneuf - Germigny - Sigloy

L'office de Tourisme - Syndicat d'Initiative, ou aussi l'OTSI, est une association régie par la Loi de 1901, présidée par Monsieur Pierre FONTENOY et gérée par un Conseil d'Administration composé de 29 membres tous bénévoles. Cette association emploie trois hôtesses d'accueil à mi-temps toute l'année.

Le Bureau d'Accueil de l'Office de Tourisme est situé à Châteauneuf, au 3 place Aristide Briand (face aux grilles du Château) et ouvre ses portes aux touristes français et étrangers ainsi qu'aux habitants des environs proches
TOUTE L'ANNEE :

**du lundi au Samedi
de 10H00 à 12H30 et de 15H00 à 19H00**

ainsi que du mois de MAI au mois de SEPTEMBRE :

**les Dimanches et Jours de Fête
de 10H00 à 12H30.**

L'office de Tourisme propose de nombreux services à ses visiteurs, notamment :

LA DOCUMENTATION :

- sur Châteauneuf et ses proches environs : des dépliants touristiques sur les sites à visiter, les activités de loisirs à pratiquer, des documents pratiques sur toutes les possibilités d'hébergement et de restauration du secteur mais également pour les nouveaux résidents, toutes les informations sur les services administratifs ou médicaux, les associations de loisirs, les sports... offerts aux habitants de notre région.

- sur le Loiret et la Région Centre : présentant les attraits touristiques de ces départements.

- sur les Départements Français : en fonction des envois des différents organismes touristiques.

LE P'TIT CANARD DE L'OFFICE :

Un bulletin d'information envoyé chaque mois aux adhérents INFO PLUS (120 F/an) qui regroupe des informations pratiques, culturelles et touristiques sur les animations, manifestations dans les proches environs de Châteauneuf, mais aussi les événements importants du Département et de la Région, les dernières parutions ou éditions...

LA BIBLIOTHEQUE DES LOCATIONS VACANCES :

En échange d'une caution de 50 francs, l'Office de Tourisme prête les catalogues départementaux des Gîtes de France, des Meublés Clé-Confort et des Locations Meublées... qui sont habituellement en vente dans chaque département.

LES ABONNEMENTS AU THEATRE "LE CADO" ET AU CINEMOBILE :

Pour le théâtre d'Orléans, l'Office propose des abonnements à trois spectacles par saison avec départ en car de Châteauneuf. Inscriptions de Juillet à Septembre.

Pour le Cinémobile, l'Office vous propose des cartes de fidélité vous permettant de bénéficier du tarif réduit toute l'année et d'un abonnement à la revue "Régionales". Vente des cartes de Décembre à Avril.

L'Office de Tourisme aide également les associations locales dans la promotion de leurs activités et manifestations.

Tél. 38.58..44.79 - Fax. 38.58.52.83



LE CAMPING DE LA MALTOURNEE

Ouvert d'Avril à Octobre, le Camping-Caravanning offre le calme et la détente des bords de Loire sur un espace boisé de 5 hectares.

Des équipements sont à la disposition des campeurs pour leur faciliter leur séjour : douches chaudes, laverie, service d'épicerie de dépannage, plats préparés, snack-pizzeria...

De nombreuses activités et loisirs attendent les touristes de passage ou en séjour dans la région : salle de jeux, terrain de boules, jeux pour enfants, location de VTT et de canoë-kayak...

Tél. 38.58.42.46 - Fax. 38.46.25.22



TOUTE L'ANNEE AU CAMPING, les touristes et les habitants des environs peuvent louer à la demi-journée, à la journée, au week-end ou même à la semaine :

- Des V.T.T. pour parcourir tranquillement les chemins de la région,
- Des CANOES-KAYAKS 1 ou 2 places pour découvrir les attraits de la Loire en toute sérénité.
- Des Randonnées ou Sorties Accompagnées peuvent également être proposées pour des groupes, petits ou grands.

Renseignements : CHATEAUNEUF LOIRE DECOUVERTE - Tél. 38.58.49.08

ATTENTION POMPIERS

Liste des interventions ne relevant pas directement des missions des sapeurs-pompiers et qui peuvent, de ce fait, faire l'objet d'une facturation.

- Transport de personnes décédées, sauf lorsque le décès a eu lieu lors d'un accident sur la voie publique ou au cours d'interventions.
- Les transports de blessés ou de malades de l'hôpital à l'hélicoptère chargé de l'évacuation.
- Le service des Pompes Funèbres.
- L'ouverture des portes, en l'absence de personne en danger ou de risques potentiels.
- L'intervention pour arrêter les sonneries d'alarmes des magasins, lesquelles sont déclenchées par un cambriolage ou simplement par un fonctionnement défectueux de l'appareil.
- Le débouchage d'égoûts, sauf cas d'inondation grave ou de danger imminent.
- Les opérations de sablage, déneigement ou balisage des routes, hormis les précautions à prendre sur les lieux d'une intervention ou de la signalisation d'un danger ponctuel.
- Le dégagement des véhicules ou tout objet ne gênant pas la circulation routière, ferroviaire, aérienne, fluviale ou maritime.
- Le contrôle de la circulation routière lors de la manifestation.
- La recherche sous l'eau d'épaves ou d'objets divers sauf dans le cas d'une opération de sauvetage ou d'une réquisition.
- La pose ou la dépose de banderoles et emblèmes divers.
- La destruction de nid d'insectes.
- Le transport d'animaux, hors le cas de sauvetage.
- Le transport d'eau.
- Les assèchements de bâtiments ou locaux.
- Les services de sécurité.

Evidemment tous les autres secours et assistances demandés lorsqu'il y a danger pour les personnes restent GRATUITS.

AVANT DE COMPOSER LE 18... PENSEZ-Y !!!

NUMEROS DE TELEPHONE UTILES

POMPIERS	18
POMPIERS CHATEAUNEUF (renseignements)	38.58.44.45
GENDARMERIE CHATEAUNEUF	38.58.41.26
GENDARMERIE JARGEAU	38.59.70.07
E.D.F. DEPANNAGE	38.58.58.01
E.D.F. RENSEIGNEMENTS	38.58.04.19

MEDECINS

- CHATEAUNEUF :
 - Maison médicale : Bernabé, Landman, Péneau 38.58.43.00
 - Maison médicale : Eymery, Salvaterra 38.58.41.30
 - Cabinet médical : Boulard, Decosse 38.58.46.34
- TIGY :
 - Cabinet médical : Daligaux, Delarue, Pouthier 38.58.00.37

AMBULANCES

- CHATEAUNEUF :
 - Europe Ambulances 38.58.56.28
 - Chateauneuf Ambulances 38.58.96.45
 - Aide et Secours (SARL) 38.58.61.78
- JARGEAU
 - Boussier 38.59.71.84
 - Jargeau Ambulances 38.59.72.71

INFIRMIERES CHATEAUNEUF

Dekyndt F.	38.58.97.00
Hurisse C.	38.58.97.00
Nussillard M. - D.	38.58.97.00
Lauzanne J.	38.58.40.45
Nier N.	38 58 57 62
Boisadan F.	38.58.57.62

A SAVOIR

HALTE GARDERIE "LES MARMOUSIAUX"

Située au 14 rue du 20 Août 44 à Tigy, elle accueille les enfants de 3 mois à 3 ans, le mardi de 9 heures à 12 heures et le vendredi de 9 heures à 16 heures.

C'est une structure qui assure la garde occasionnelle des enfants, ce qui permet aux mamans de se libérer quelques heures.

La halte garderie répond également à certains besoins de l'enfant : socialisation, jeux et communication avec les autres...

Elle facilite le futur passage à l'école maternelle.

Les Marmousiaux ouvrent leurs portes aux familles de Sigloy qui le désirent.

Pour cela, Madame SERVAIS se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au 38.58.17.20.

COMMUNIQUE

Le premier forum régional d'information et d'orientation sur les métiers et les formations se tiendra à Tours, les 9, 10 et 11 février 1995.

"Objectif Métiers" se fixe trois objectifs :

- * voir les métiers pour les comprendre,
- * rencontrer les professionnels pour discuter et faire le point sur les débouchés,
- * s'informer sur les formations.

Il s'adresse en priorité aux collégiens, aux lycéens, aux apprentis et à leurs parents.

Un espace Orientation aidera les jeunes dans le choix d'un parcours professionnel.

"Objectif Métiers" est organisé par le Conseil régional, en association avec le Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours.

OBJECTIF METIERS

Les 9, 10 et 11 février 1995

***Parc des Expositions de Tours
(par l'autoroute A10, sortie Saint-Avertin)***

de 9 h à 18 h.

Entrée libre. Parking

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
de Collecte et de Traitement
des Ordures Ménagères
de la Région
de Châteauneuf-sur-Loire

*
MAIRIE
DE CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE
TÉL. 38.46.23.82

Sauf mardi
mercredi
jeudi 13 à 16

La gestion des déchets

La gestion des déchets est au cœur de la problématique environnementale ; la nécessité d'une nouvelle politique de gestion des déchets plus efficace et plus respectueuse de l'environnement est devenue urgente.

C'est dans cette optique qu'un plan départemental d'élimination des déchets a été élaboré. Ce plan est le fruit de réflexion d'un ensemble de personnes concernées par le problème de la gestion des déchets : Services de l'Etat, du Département, représentants des collectivités territoriales, professionnels assurant la collecte et le traitement, agence de l'environnement, personnalités qualifiées, représentants d'associations.

Ce plan est maintenant bien défini, il précise des orientations retenues pour améliorer la situation. Il fait également ressortir un point capital, à ne pas négliger : la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et d'information ; c'est l'objectif de cette note.

Situation actuelle :

Depuis Juin 1981, le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la région de Châteauneuf-sur-Loire assure la collecte et le traitement des ordures ménagères dans 59 communes des cantons de Bellegarde, Châteauneuf-sur-Loire, Chécy, Jargeau, Lorris, Neuville-aux-Bois, Ouzouer-sur-Loire, Sully-sur-Loire, ce qui représente une population d'environ 62 000 habitants.

La compétence principale du Syndicat est de mettre en œuvre un service de collecte et un service de traitement des déchets selon les procédures réglementaires dont le résultat déterminera la charge financière totale, et par conséquent, les répercussions sur chaque commune.

Celles-ci sont calculées de la manière suivante :

- 10 % de la dépense totale au prorata du kilométrage parcouru.
- 90 % de la dépense totale en fonction du nombre de taxes d'habitation (le nombre de taxes d'habitation subit une pondération qui tient compte de la fréquence de collecte et les résidences principales sont affectées du coefficient 1, les résidences secondaires du coefficient 0,5).

Le mode de traitement actuel est la mise en décharge - mise en décharge contrôlée, autorisée par arrêté préfectoral. La décharge se situe sur le territoire de la commune de St-Aignan-des-Gués au lieu-dit "La Plaine" ; l'ensemble des parcelles de terrain appartenant au Syndicat.

L'exploitation du service depuis le 1^{er} Juin 1981 a été confiée à la suite d'un appel d'offres, et par marchés renouvelables tous les 5 ans, aux entreprises :

- SOCCOIM et GENET ORDURES SERVICE regroupées en GIE pour la collecte (ordures ménagères et objets encombrants).

- SOCCOIM et SOCALI pour le traitement des ordures ménagères d'une part (mise en décharge) et l'extraction de sable d'autre part.

Quelques chiffres : en 1993, il a été collecté :

- 21 367 tonnes d'ordures ménagères, soit une moyenne de 352 kg par an et par habitant.

- 1 376 tonnes d'objets encombrants.

Ces deux collectes ont nécessité un parcours de 144 805 km auxquels il convient d'ajouter 108 814 km de "trajet" d'où un total de 253 619 km.

Depuis l'origine de la mise en service du Syndicat, des améliorations ont été apportées, d'abord une collecte des objets encombrants, en porte à porte, 2 ou 3 fois l'an sur l'ensemble des communes du Syndicat ; puis la possibilité d'effectuer des apports sélectifs : le **verre** depuis 1984, chaque commune étant dotée d'un ou plusieurs conteneurs spécifiques, le **papier-carton** depuis 1992, des conteneurs réservés à cet effet équipant également la presque totalité des communes du Syndicat, les **plastiques alimentaires** depuis 1993 dans 2 communes du Syndicat, à titre expérimental.

Amélioration et complément importants sont la mise en service de 10 déchetteries sur l'ensemble du territoire du Syndicat ; elles sont implantées à Cerdon, Châteauneuf-sur-Loire, Jargeau, Lorris, Ouzouer-sur-Loire, Quiers-sur-Bezone, St-Aignan-des-Gués, Sully-sur-Loire, Tigy et Vitry-aux-Loges.

Un rappel important : une déchetterie n'est pas une décharge c'est un service complémentaire de la collecte qui doit permettre de se débarrasser des déchets qui n'ont pas à être collectés par le ramassage des ordures ménagères.

Naturellement, ceci implique que chacun fasse l'effort de se mobiliser afin de **trier** ses déchets et de les **acheminer** vers la déchetterie. Il s'agit donc d'un acte volontaire qui ne peut que favoriser la **valorisation** des déchets qui encombrant trop souvent nos trottoirs et nos poubelles, acte qui contribuera aussi à diminuer le coût de la collecte.

Durant l'année 1993, les déchetteries ont permis de "récupérer" : 3 213 tonnes de tout-venant, 1 396 tonnes de déchets végétaux, stockés broyés puis répandus sur les alvéoles exploitées de la décharge, 218 tonnes de cartons, 18 tonnes d'huile (vidange et végétale) récupérées par des organismes agréés, 462 tonnes de ferrailles, récupérées et triées par des professionnels, ainsi que piles, batteries, etc... Quelques médicaments remis aux pharmaciens ; il est d'ailleurs recommandé de déposer les médicaments dont vous voulez vous séparer, directement chez votre pharmacien.

Une simple question : où seraient allés ces différents déchets sans les déchetteries ? Peut-être inutilement en décharge ? Peut-être dans la nature ?

L'avenir :

Conformément aux directives ministérielles de ces dernières années, à l'initiative du Préfet, une réflexion a été engagée dans le domaine des déchets afin d'aboutir à l'élaboration d'un plan départemental d'élimination des déchets.

Ce plan définit des orientations qui résultent de la prise en compte d'objectifs précis : valorisation, réduction des pollutions entre autres avec lesquels il a fallu concilier des impératifs liés au contexte local, en particulier la densité de la population et la nature des équipements en place.

Il convient de noter que ce plan ne se limite pas à la prise en compte des déchets ménagers puisqu'il intègre également d'autres déchets : les banals et spéciaux de l'industrie, de l'artisanat, de l'agriculture, les déchets hospitaliers, les déchets issus de l'assainissement.

Le procédé de traitement retenu dans le schéma départemental est **l'incinération**, donc plus de mise en décharge des déchets avant traitement comme nous le pratiquons actuellement.

Sachant que pour "alimenter" valablement une unité d'incinération, un tonnage de déchets correspondant à une population d'au moins 100 000 habitants est nécessaire, il a été envisagé le rattachement de notre Syndicat à celui de Gien, Briare, Chatillon-Coligny, Chatillon-sur-Loire qui regroupe une population semblable à la nôtre. Une unité d'incinération existe déjà dans ce Syndicat, elle est située à ARRABLOY mais elle n'est pas aux normes d'exploitation, une nouvelle unité sera donc construite.

La future usine de traitement comprendra deux files avec four de 5 tonnes/heure, et elle pourra traiter tous les déchets : ménagers, banals, boues liquides des stations d'épuration, hospitaliers. Elle sera productive d'énergie électrique, élément important de valorisation des déchets.

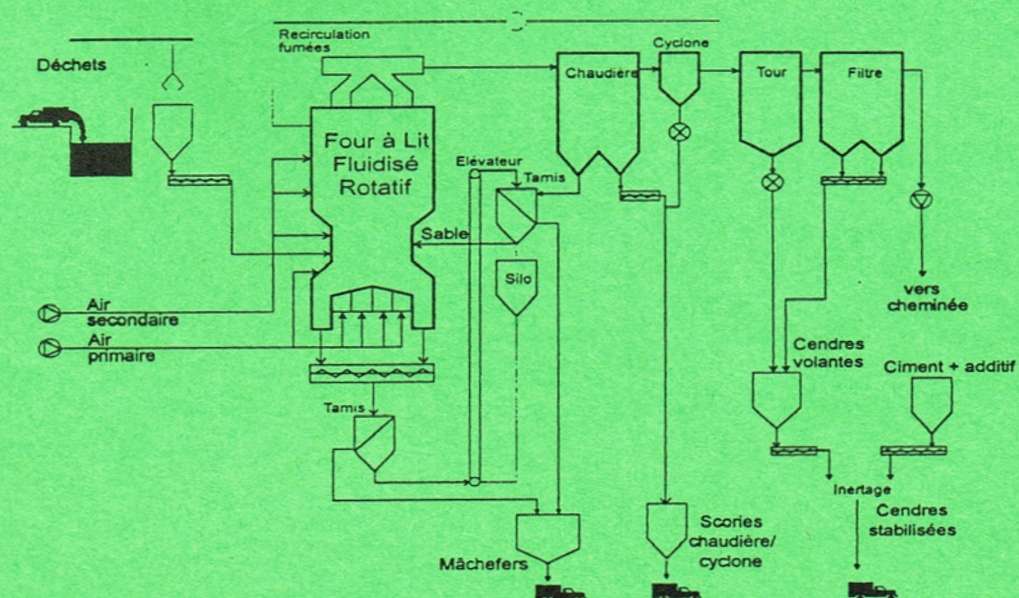
Le procédé de combustion est dit "à lit fluidisé rotatif" c'est un procédé efficace, adapté, non polluant, économique et éprouvé. La combustion des déchets est complète grâce à un système simple et efficace et adapté à tous les déchets qui peuvent être traités, seul ou en mélange. Quant aux résidus solides, ce sont des mâchefers secs, inertes, exempts d'imbrûlés et sans métaux lourds, ils sont parfaitement revalorisables donc moins de résidus à envoyer en décharge.

Le plafonnement de cette nouvelle unité nécessitera la mise en place de deux centres de tri préalable, l'un à St-Aignan-des-Gués complété par un centre de transfert des déchets vers l'usine d'Arrabloy, l'autre à proximité de l'usine.

Les déchets à incinérer seront convoyés à Gien, et les résidus de l'incinération de "classe III et II", c'est à dire ceux ne renfermant pas de métaux lourds, seront mis en décharge sur le site de St-Aignan-des-Gués qui va subir un aménagement complémentaire afin d'offrir les meilleures garanties de stockage ou pourront être revalorisés.

Quant aux résidus dits de "classe I", ils seront inertés, stockés, et ensuite acheminés vers un dépôt de classe correspondante, de compétence régionale qui sera situé dans un des départements de la Région Centre.

Schéma de l'unité de traitement à lit fluidisé rotatif



Le coût du service :

Pour l'année 1993, le coût du service a été :

- pour la collecte des ordures ménagères plus les objets encombrants de 383 F la tonne.
- pour le traitement des ordures ménagères plus les objets encombrants, déchetteries : 65 F la tonne.

Bien entendu, la mise en service du nouveau mode de traitement aura une incidence sur le coût du traitement, compte tenu des investissements à réaliser - de l'ordre de 185 millions de francs, 170 millions pour l'usine, 15 millions pour les centres de tri et de transfert - des frais de fonctionnement et des frais financiers.

Au stade actuel des études, il est permis d'envisager un coût du traitement se situant dans une fourchette de prix compris entre 350 F et 400 F la tonne, si bien que traitement plus collecte peuvent être estimés à environ **750 F** la tonne.

Une **augmentation importante**, mais une méthode de traitement qui préservera l'environnement et qui utilisera un processus en parfaite harmonie avec les règlements nationaux et européens, et offrira toutes les garanties imposées.

Actuellement, le projet de construction de l'unité d'incinération est bien avancé. D'ici quelques semaines, le chantier démarrera afin que l'achèvement des travaux se situe **courant 1996**, la mise en service devant suivre immédiatement ; le calendrier fixé par les textes officiels sera ainsi en partie respecté.

Il s'agit d'une opération "**lourde**" qui va demander un effort de tous : collectivités et usagers.

Effort financier au niveau de l'incidence sur le coût du traitement, nous l'avons vu, mais aussi **effort** afin de privilégier en amont **le tri** des déchets toutes les fois que cela sera possible.

Opérations de tri d'ailleurs très diversifiées puisque, pour les particuliers, elle passe par le biais de collectes sélectives et l'apport volontaire en utilisant les déchetteries. Tri également de déchets présentant un intérêt particulier, tels les déchets verts. Et puis au niveau des déchets industriels banals susceptibles d'être valorisés.

N'oublions pas l'important volet que représente la **réduction des pollutions générées** par les déchets, réduction de pollution à plusieurs niveaux :

- au niveau des résidus de l'incinération, en effet il n'y aura rien de commun, à terme, avec le stockage actuel.
- au niveau du rejet des fumées dans l'atmosphère.
- au niveau de la décharge qui va être l'objet d'importants aménagements.

Quelques chiffres de 1993 du Syndicat :

Tonnage d'ordures ménagères collectées : 20 530 tonnes

Kilométrage total effectué : 228 516 km

Tonnage d'objets encombrants collectés : 1 376 tonnes
avec un kilométrage de 16 825 km

Tonnage de verre collecté : 1 623 tonnes (plus 9 % par rapport à 1992)

Tonnage de papier collecté : 246 tonnes

Production moyenne par habitant d'ordures ménagères : 352 kg/an/hab
(plus 0,6 % par rapport à 1992)

